

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE

Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.

Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal

Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent. Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

Adresse au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE OFFICIELLE

Aux vœux qui Lui ont été adressés par M. le Directeur de la Police, au nom de son personnel, à l'occasion de la Saint-Albert, S. A. S. M<sup>gr</sup> le Prince de Monaco a fait parvenir à M. le Gouverneur Général la réponse suivante :

« Monsieur le Gouverneur Général est prié de remercier M. le Directeur de la Police et les Commissaires de Police placés sous ses ordres, des vœux et des sentiments exprimés au Prince pour Sa fête.

« Son Altesse Sérénissime espère que ces fonctionnaires sauront toujours, comme par le passé, s'acquitter avec zèle et dévouement de la tâche qui leur est confiée. »

Aux vœux qui Lui ont été exprimés par le Corps Consulaire accrédité à Monaco, à l'occasion de la Saint-Albert, M. le Ch<sup>er</sup> Donnève de Martinaud, Consul général de l'Equateur, a reçu, en qualité de Doyen, du premier Aide de Camp de S. A. S. M<sup>gr</sup> le Prince de Monaco, la réponse suivante :

« Château de Marchais, le 23 novembre 1898.

« Monsieur le Consul Général,

« Le Prince est très sensible aux vœux qui Lui sont adressés pour Sa fête par les Consuls des puissances étrangères accrédités à Monaco, et Son Altesse Sérénissime me charge de faire parvenir à chacun de vous, Ses bien sincères remerciements, avec l'assurance de Son estime particulière. »

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Le public est prévenu qu'un registre a été ouvert dès ce jour au Bureau des Travaux Publics pour recevoir les observations de toute nature des habitants de toute l'étendue de la Principauté, au sujet de l'éclairage public au gaz. Les personnes qui ne pourraient pas se déplacer peuvent correspondre par lettre, celles qui préféreraient présenter des observations oralement, trouveront au Bureau des Travaux Publics un employé pour les entendre.

Ces renseignements sont demandés au public dans un but de pure statistique et exclusivement d'intérêt général ; il ne saurait donc en résulter aucune gêne pour personne.

Le registre sera ouvert tous les jours, sauf les dimanches et les fêtes, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 6 heures du soir, jusqu'au 31 décembre prochain.

Monaco, le 29 novembre 1898.

Suivant le traditionnel et pieux usage, la fête de la Saint-Albert a été célébrée solennellement en la petite église de Marchais qui avait peine à contenir l'affluence des fidèles. En assistant en

masse à cette cérémonie, la population de la commune a témoigné une fois de plus de son attachement et de sa gratitude pour le Prince et la Famille Souveraine. Cette année, l'empressement de tous était d'autant plus grand que les habitants de Marchais avaient à cœur de prouver à Son Altesse Sérénissime leur vive reconnaissance pour la belle école dont Elle vient de doter leur pays.

La messe solennelle à laquelle assistaient M. le Maire et tous les conseillers municipaux de Marchais, ainsi que la compagnie des sapeurs-pompier et tous les notables de la commune, a été dite par M. l'abbé Flazard, le nouveau curé-doyen de Sissonne auquel M. le curé de Marchais a fait, en cette circonstance, les honneurs de sa paroisse. Une éloquente allocution a été, en outre, prononcée par M<sup>gr</sup> Lesur, prélat de la chapelle de S. S. Léon XIII, membre de l'insigne chapitre de Carthage et Maire de Mortiers (Aisne). L'éminent orateur a fait en très beaux termes l'éloge de la Famille Souveraine qui fût toujours si bienfaisante en ce pays de Marchais.

Ajoutons que l'excellente fanfare de la commune a fait entendre plusieurs morceaux pendant cette simple et touchante cérémonie.

L'adjudication des travaux de terrassement et de grosses maçonneries préparatoires aux constructions du nouvel hôpital, adjudication qui a eu lieu le 3 novembre dernier à la Mairie, vient d'être rendue définitive par la ratification du Prince. En conséquence, MM. Ferraris frères sont déclarés adjudicataires de ces importants travaux.

On sait que l'hôpital doit être élevé dans la propriété privée de Son Altesse Sérénissime, au quartier des Salines.

Une grande terrasse, élevée sur le coteau et dominant la mer, s'étendra devant les divers pavillons isolés qui, selon les règles les plus parfaites et les plus hygiéniques existant pour la construction des hôpitaux modernes, composeront l'ensemble de bâtiments du futur monument hospitalier de la Principauté. Cette terrasse n'aura pas moins de 250 mètres de longueur. C'est dire que l'œuvre qui va être entreprise sera véritablement grandiose.

Célébrée le dimanche précédent par la Société des Régates, la Sainte-Cécile a été également fêtée dimanche dernier par la Société Philharmonique, la Chorale l'Avenir et l'Estudiantina Monégasque.

Les trois Sociétés réunies ont assisté à la messe solennelle célébrée à 9 heures par M<sup>gr</sup> Ramin à la Cathédrale. A cette messe étaient présents, S. Exc. M. le Gouverneur Général ; M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco ; M. Georges Bornier, directeur général de la Société des Bains de Mer, et la plupart des notabilités de la Principauté. Pendant l'office les trois Sociétés artistiques ont tour à tour exécuté divers morceaux de musique et de chant interprétés avec une rare perfection.

A midi, un déjeuner intime a été donné à l'hôtel des Etrangers par les membres honoraires et les

membres actifs de la Société Philharmonique, sous la présidence de leur sympathique président M. le Ch<sup>er</sup> de Loth, premier adjoint au Maire de Monaco. S. Exc. M. Ritt, Gouverneur Général, a honoré, au dessert, de sa visite les membres de la Société, et dans une charmante allocution les a félicités de leurs constants efforts et de leurs progrès. Il a fait remarquer avec quel dévouement la Philharmonique se prêtait en toute occasion aux services publics et privés pour lesquels son concours est si souvent mis à contribution. Toujours sur la brèche, les membres de cette vaillante Société méritent particulièrement les éloges et les encouragements du Gouvernement. S. Exc. M. Ritt termine en portant un toast à la Principauté et à ce qui est l'âme elle-même de la Principauté, au Prince Albert I<sup>er</sup> et à la Famille Souveraine. Ces paroles ont été acclamées par toute l'assistance.

L'après-midi a été occupé par une très belle matinée lyrique offerte par le bureau et les membres de la Société Chorale l'Avenir, au théâtre des Variétés dont la salle et la scène avaient été décorées, pour la circonstance, avec beaucoup de goût. M. le Gouverneur Général et M<sup>me</sup> Olivier Ritt ont honoré de leur présence cette matinée, à laquelle assistaient également M. le Ch<sup>er</sup> de Loth, M. Glaize, Consul de France, M. le Commandant Gastaldi, M. le Commandant et M<sup>me</sup> Jeanmaire, M. le Commandant Belon, M. et M<sup>me</sup> Georges Bornier, M. et M<sup>me</sup> Adolphe Blanchy, M. et M<sup>me</sup> Noghès, MM. les présidents de toutes les Sociétés monégasques et un grand nombre d'autres invités de marque. La salle était d'ailleurs absolument comble.

Le programme des plus attrayants a été suivi de point en point et, après un chœur d'ouverture superbement enlevé par les membres de la Chorale, sous l'habile et énergique direction de leur chef artistique, M. Nef, on a successivement applaudi les divers amateurs de talent qui avaient offert leur gracieux concours à cette fête d'art. Deux petites pièces ont été jouées avec entrain par des comédiens-amateurs, au premier rang desquels il faut citer la toute charmante M<sup>lle</sup> Ludtmann, qui a interprété ses deux rôles avec autant de finesse que de naturel. M<sup>lle</sup> Barriera et M. Bertrand l'ont secondée merveilleusement et tout l'auditoire leur a prodigué des applaudissements mérités.

Deux banquets ont terminé cette journée consacrée à la fête de la sainte patronne des musiciens.

Le premier a réuni, au restaurant du Marché, tous les membres honoraires et actifs de l'Estudiantina Monégasque autour de leur digne président, M. Bernard Treglia. Toutes les autres Sociétés de la Principauté s'étaient faites représenter à cette confraternelle réunion. Au dessert, M. Bernard Treglia a, dans une allocution de circonstance, remercié les invités, puis après avoir constaté l'heureuse reconstitution de la Société, il a porté aux applaudissements répétés de tous les assistants un toast à S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup> et à la Famille Souveraine.

L'autre banquet, offert dans la grande salle de l'hôtel Prince de Galles, par la Société Chorale a été particulièrement brillant et grandiose. Plus de cent cinquante convives y ont pris part, et le coup d'œil des tables somptueusement servies et décorées était magnifique.

Autour de M. Gindre, président de la Chorale, qui faisait les honneurs du banquet avec son amabilité et sa courtoisie bien connues et auquel faisait vis-à-vis l'excellent directeur artistique, M. Nef, ont pris place M<sup>r</sup> Ramin, M. le Ch<sup>r</sup> de Loth, M. le Commandant Gastaldi, M. Dahon, président de la Chorale de Cannes, M. François Médecin, président de la Société des Régates, M. Carrère, président du Comité de bienfaisance de la Colonie française, MM. Bellando, Borghini, Schwentzer, Adolphe Blanchy, Noghès, Alignani et un grand nombre d'autres personnalités artistiques et notables de la Principauté.

Au dessert, S. Exc. M. Ritt, Gouverneur Général, accompagné de M. le Baron de Romeuf, Secrétaire Général du Gouvernement, a fait son entrée dans la salle du banquet, salué par les acclamations de tous les convives.

En une improvisation charmante, M. le Gouverneur a exprimé ses remerciements à l'assistance pour l'accueil qui venait de lui être fait, puis a fait un délicat éloge de la Société Chorale, de son cher président ainsi que de tous les artistes entendus au cours du beau concert de l'après-midi. Ce discours, longuement applaudi et acclamé, s'est terminé par un toast à la Principauté, M. le Gouverneur laissant à M. Gindre le grand honneur de porter la santé de la Famille Princière.

L'honorable président de la Société Chorale, a répondu en excellents termes en portant d'abord un toast à LL. AA. SS. le Prince Albert I<sup>er</sup>, la Princesse Alice et le Prince Louis. Ce toast a soulevé une longue et enthousiaste ovation. M. Gindre a continué en levant son verre à tous ceux qui aident la Société de leur sympathies et de leurs encouragements : à M<sup>r</sup> Ramin, le pasteur vénéré et unanimement aimé dans toutes les classes de la population, à M. le Maire et aux adjoints de Monaco, aux présidents des diverses Sociétés artistiques et sportives, à la Société des Bains de Mer, à tous les artistes amateurs qui ont prêté leur concours à la fête de Sainte-Cécile, enfin aux représentants de la presse locale.

A la suite de ces toasts soulignés par les applaudissements de l'assistance, S. Exc. M. le Gouverneur Général s'est retiré après avoir fait le tour des tables et avoir récolté un nouveau et chaleureux témoignage de vive sympathie.

D'autres allocutions non moins goûtées ont été ensuite prononcées, d'abord par M<sup>r</sup> Ramin qui s'est félicité de l'union qui règne dans la Société Chorale et qui en assure la prospérité croissante; par M. le Ch<sup>r</sup> de Loth qui a parlé au nom de M. le Maire Gastaldi et de la Société Philharmonique; par MM. F. Médecin et Noghès, représentant la Société des Régates et le Sport Vélocipédique Monégasque et par divers membres honoraires.

Les membres de la Société Chorale, massés au fond de la grande salle du banquet, ont fait entendre, avec une rare maîtrise, un des plus beaux chœurs de leur répertoire, le *Dernier jour de Pompéi*, qui a valu un nouveau succès à M. Nef, dont chacun apprécie l'intelligente et remarquable direction.

Au moment où cette charmante fête allait prendre fin, est arrivé M. Léon Jehin, le distingué chef d'orchestre, qui avait été retenu au Casino par son service. Dans un petit discours plein de bons conseils et d'encouragements pour la Société Chorale, M. Léon Jehin a félicité cette Société de ses récents succès à Turin, succès que grâce à un travail constant et à de nouveaux efforts il faudra couronner par une grande victoire au concours international qui aura lieu à Paris en 1900.

Après ces dernières paroles, couvertes d'applaudissements, la soirée s'est terminée par l'exécution d'un chœur final non moins remarquablement

interprété que le précédent, puis les invités se sont retirés en réitérant à M. Gindre et aux membres de la Société Chorale leurs félicitations et leurs remerciements.

Dans son audience correctionnelle du 24 courant, le Tribunal Supérieur a condamné les nommés :

Baptistin-Jules Audibert, né à Toulon (Var), le 17 juin 1874, menuisier, sans domicile fixe, à six semaines de prison, pour mendicité;

Jean Luppi, né à Ceriano (Italie), le 23 juin 1863, marchand de chaussures à Monaco, à 25 fr. d'amende, pour colportage de billets de loterie étrangère;

Marie-Virginie Biancheri, épouse Vicari, née à Vintimille (Italie), le 25 juillet 1857, marchande de poissons à Monaco, à 16 fr. d'amende, pour colportage de billets de loterie étrangère;

Jean Moschetti, né à Bordighera (Italie), le 15 juillet 1858, marchand de poissons à Monaco, à 5 francs d'amende, pour colportage de billets de loterie étrangère.

Jeudi 1<sup>er</sup> Décembre 1898, à 2 h. et demie

## 2<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. Léon JEHIN  
avec le concours des Chœurs du Casino

Chef des Chœurs : M. LOUIS VIALET

*Symphonie en ré majeur* (n<sup>o</sup> 2) 1<sup>re</sup> audition. Joh. Brahms.  
A. Allegro non troppo — B. Adagio non troppo  
— C. Allegro gracioso quasi andantino  
— D. Allegro con spirito.

Ouverture de *Tannhäuser*..... Wagner.  
*Sadko*, poème symphonique (1<sup>re</sup> audition) . RIMSKY-KORSAKOW.  
*Le Rouet d'Omphale*, poème symphonique . . . Saint-Saëns.  
A. *Ave Maria*..... G.-P. DA PALESTRINA  
B. *Madrigal à quatre voix*..... ROLAND DE LASSUS.  
*Rapsodie Hongroise* (n<sup>o</sup> 3) 1<sup>re</sup> audition.... F. Liszt.

Il est absolument interdit d'entrer dans la salle des concerts pendant l'exécution des morceaux.

CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONTE CARLO

Saison 1898-1899

## CONCERTS CLASSIQUES

Les Concerts Classiques auront lieu à 2 h. 1/2 précises, aux dates ci-dessous indiquées, du 24 novembre 1898, au 27 avril 1899, inclusivement.

Il sera donné vingt et un concerts.  
Jeudis 24 novembre — 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre — 5, 12, 19 et 26 janvier — 2, 9, 16 et 23 février — 2, 16 et 23 mars — 6, 13, 20 et 27 avril.

### Prix des places :

Prix d'entrée..... par concert 3 francs  
Abonnement à six concerts consécutifs 15 —  
Abonnement de saison (21 concerts)... 50 —

Toutes les places sont numérotées

Les billets et les cartes d'abonnement seront délivrés au bureau de location; ce bureau sera ouvert la veille et jusqu'à l'heure du concert du lendemain.

Les cartes d'abonnement seront rigoureusement personnelles.

Le produit des recettes devant être affecté aux établissements de bienfaisance de la région, il n'y aura pas de cartes d'invitation; toutes les entrées de faveur seront supprimées.

## La Vie Artistique

### Premier Concert Classique Les Représentations d'Ermete Novelli

La reprise des concerts classiques est un événement d'art qui marque la réouverture de la saison artistique sur le littoral. Est-il besoin de dire que la réputation de ces concerts n'est plus à faire et que la phalange instrumentale de Monte Carlo compte parmi les plus célèbres

de l'Europe, tant par le choix judicieux et varié qui préside aux programmes que par l'impeccable exécution des œuvres les plus compliquées et les plus difficiles du répertoire classique.

Aussi les habitués de ces concerts, composés de personnalités appartenant à l'élite de la société résidant sur la Rivière, depuis Cannes jusqu'à Vintimille, se retrouvent-ils chaque année avec la plus vive satisfaction à ces belles auditions.

Le premier concert classique comprenait l'admirable symphonie en *la* de Beethoven, œuvre de joie éclatante traversée par la mélancolie de la marche funèbre en mineur qui compte parmi les fragments les plus célèbres du grand maître de Bonn. L'exécution de cette symphonie a été à la fois vigoureuse et délicate, énergiquement rythmée par la baguette de M. Jehin, lequel en reprenant possession de son pupitre a reçu du public une ovation des plus flatteuses.

A noter encore la première audition d'*Othello*, ouverture excellemment orchestrée de Dvorak, le réputé compositeur tchèque, et d'un caractère fort original.

Première audition, également, du prélude de *Fervaal*, de Vincent d'Indy : c'est une manière de berceuse un peu trop développée, mais remarquablement écrite; bien que ce fragment eût sans doute mieux fait à la scène, l'auditoire en a néanmoins goûté le caractère poétique.

Les chœurs ont retrouvé la faveur du public, qui aime fort ce genre d'audition si élevé et si exquisément agréable; leur nouveau chef, M. Vialet, a su maintenir les bonnes traditions d'antan avec un souci de perfection des plus louables. Les masses chorales ont remarquablement chanté la *Brunette* de Gevaert et un *motet* de Lassus, d'un développement intéressant et dont le sentiment sacré évoque dans l'esprit la sublime renaissance musicale du xv<sup>e</sup> siècle.

En somme nous enregistrons avec plaisir le succès du premier concert classique, prélude d'une série d'auditions du plus haut intérêt, si nous en jugeons par l'avant-programme que nous avons publié récemment.

\*\*

M. Ermete Novelli, le grand acteur italien, nous arrivait précédé d'une réputation considérable, qu'il s'est acquise sur toutes les scènes de l'Italie et de l'étranger, notamment de Paris où il fit sensation au mois de juin dernier et où il s'appête à donner une série de nouvelles représentations en nous quittant.

Disons tout de suite que le mérite de ce remarquable artiste est à la hauteur de sa renommée et même la dépasse. Certes, nous nous attendions à voir un comédien de grand talent : mais M. Novelli a plus que du talent; il est en un certain sens génial par la variété de ses ressources et les faces multiples de sa personnalité. Qu'il s'agisse de comédie bouffe comme dans *Gelosia*, de comédie fine comme dans *Michele Perrin*, ou de drame comme dans *Alleluja* de Marco Praga, M. Ermete Novelli est absolument surprenant par le naturel et la composition qu'il prête à des personnages aussi divers : son art donne l'illusion de la vie elle-même; sa mimique est à ce point expressive que même ceux qui ne comprennent pas la langue peuvent suivre sur sa physionomie les moindres nuances de l'action. Aussi le succès de ce magnifique artiste a-t-il été éclatant et le rideau s'est, à chaque représentation, relevé plusieurs fois aux applaudissements enthousiastes des spectateurs.

Dans *Michele Perrin*, une comédie tant soit peu vieillote de Bayard, M. Novelli a su donner au personnage une allure de bonhomie ingénue vraiment exquise et a joué de la plus spirituelle façon les ahurissements de ce bon vieillard, servant sans s'en douter à la découverte d'une conspiration contre la vie du premier consul Bonaparte.

Dans le *Papa Lebonnard*, par quoi s'ouvrait la série des soirées italiennes, l'illustre artiste a peint à merveille le caractère à la fois énergique et bonasse du père Lebonnard

Enfin, dans *Alleluja* de Marco Praga, M. Novelli nous a produit l'impression la plus forte qu'un acteur nous ait fait depuis longtemps éprouver.

Ce drame fort émouvant met en scène un homme, Fara, dont la femme a jadis eu des relations coupables. La fille qu'ils ont, Eva, chassant pour ainsi dire de race, trompe à son tour un brave et honnête garçon que Fara

lui a fait épouser. La croyant d'abord innocente sur ses assurances, Fara essaye de convaincre son gendre qu'il faut pardonner; mais ensuite le père apprend que sa fille lui a menti et c'est lui-même alors qui conseille au mari de s'enfuir avec son petit enfant. Mais c'est trop de malheur pour l'infortuné Fara qui meurt d'une attaque de paralysie sous les coups répétés de l'adversité.

En cette œuvre impressionnante M. Ermete Novelli a atteint au summum de l'intensité. Il a tenu pendant toute une soirée le public haletant, interprétant avec un incroyable vérisme les moindres scènes et mimant au dernier instant la paralysie avec un réalisme effrayant. Ajoutons que la troupe qui l'entoure est excellemment composée et qu'il convient de féliciter également M<sup>me</sup> Giannini, sa talentueuse partenaire, M<sup>lle</sup> Rodolfi, MM. Orlandini, Bagni, Cassini, etc....

Et maintenant c'est M<sup>me</sup> Sarah Bernhart que nous attendons dans *Phèdre*, *la Dame aux Camélias*, *Sapho*; c'est ainsi qu'alternent à Monte Carlo les plus grands artistes de notre époque pour la plus grande satisfaction des étrangers de passage ou en résidence parmi nous.

W.

## TIR AUX PIGEONS DE MONACO

(1898-1899 — XXVIII<sup>e</sup> ANNÉE)

Ouverture le 19 décembre

PROGRAMME  
des

CONCOURS TRI-HEBDOMADARES

Offerts par l'Administration des Bains de Mer de Monaco

PREMIÈRE SÉRIE

Lundi 19 Décembre 1898. — Prix d'Ouverture, 500 fr.  
Mercredi 21 Décembre. — Prix de Noël (handicap), 500 francs.

Vendredi 23 Décembre. — Prix d'Hiver (handicap), 500 francs.

Lundi 26 Décembre. — Prix de Décembre, 500 francs.  
Mercredi 28 Décembre. — Prix du Stand (handicap), 500 francs.

Vendredi 30 Décembre. — Prix de Janvier (handicap), 500 francs.

## SUR LE LITTORAL

On annonce que, comme les années précédentes, S. M. la Reine d'Angleterre viendra passer la fin de l'hiver à Nice.

Le 20 décembre, Sa Majesté quittera Windsor pour se rendre à Osborne, dans l'île de Wight, à bord du yacht royal *Alberta*, qui vient d'être entièrement remis à neuf. Le séjour de la Reine à Osborne durera jusqu'au 14 février. Ensuite, la Souveraine ira passer deux semaines à Windsor avant d'aller hiverner à Cimiez.

Le Prince Serge Galitzine, écuyer de l'Empereur de Russie, commissaire impérial à l'Exposition de 1900, président de la Société du Trotting de Nice, est arrivé jeudi dernier à Paris, d'où il repartira incessamment pour venir, selon son habitude, hiverner sur le littoral.

M. Charles Bardon, nouveau préfet des Alpes-Maritimes, est arrivé à Nice samedi dernier. Après avoir pris possession de son poste, M. Bardon s'absentera pour quelques jours, en attendant de venir s'installer définitivement à Nice, avec M<sup>me</sup> Bardon et ses enfants.

## Lettre de Paris

Paris, 28 novembre.

Pendant que certaines de nos familles aristocratiques ouvrent leurs salons à Paris pour recevoir les Altesses Impériales de Russie ou les Altesses Royales de la Cour de Londres, d'autres n'ont pas encore quitté les grands châteaux de province et font sonner gaiement l'hallali. La chasse est, d'ailleurs, plus en honneur que jamais, et M. le Président Félix Faure, un des plus fervents adeptes de Saint-Hubert, contribue pour sa grande part à en développer le goût et la mode dans le monde officiel.

En dépit du mauvais temps de ce début de la saison hivernale, les dernières journées des courses sont également très suivies, surtout sur l'hippodrome d'Auteuil, par

le public mondain. La dernière réunion, favorisée par une éclaircie du ciel, a été particulièrement brillante, et LL. AA. II. les grands-ducs Wladimir et Alexis y ont été fort entourés par l'élite de la société aristocratique de Paris.

\* \* \*

En dehors des choses de la politique, d'un intérêt d'ailleurs médiocre en ce moment, et des choses de théâtre d'un intérêt encore plus nul depuis ma dernière lettre, je ne vois rien de bien marquant à signaler. Laissez-moi donc, à défaut de plus graves et plus artistiques sujets, vous dire un mot d'une nouvelle fondation: celle d'un musée... postal. L'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, ayant déjà leurs *musées postaux*, la France ne pouvait rester plus longtemps en arrière.

Etrange passion que le philatélie et moins innocente qu'on ne l'a longtemps pensé! On a vu des personnes que cette passion, poussée à un degré extrême, a rendu capables, pour satisfaire leur désir de l'échantillon rare, de commettre au besoin des incorrections fâcheuses. Ces « amis de l'affranchissement » ont en effet une extrême facilité à s'affranchir des préjugés gênants. N'avaient-ils pas imaginé récemment de couvrir les timbres qu'ils mettaient sur des enveloppes d'une petite couche de colle? De cette manière, le cachet à l'encre grasse qu'y apposait l'administration des Postes n'imprégnait pas le papier; grâce à un petit lavage on pouvait aisément le faire disparaître: on avait ainsi de beaux exemplaires immaculés, parure des collections... On pouvait ainsi (frauduleusement) les revendre comme des timbres neufs pour un nouvel usage postal. Car un bon collectionneur est toujours un peu brocanteur.

D'autres collectionneurs ont manifesté plus nettement encore leur passion: ils ont volé les feuillets les plus remarquables de la collection officielle que l'on conservait, négligemment sans doute, au ministère de la rue de Grenelle.

C'est pour que la collection nationale de timbres-poste soit désormais à l'abri de tels accidents que la fondation du nouveau *Musée postal* a été décidée en principe.

\* \* \*

La question, réputée insoluble, des chapeaux de femmes au théâtre, vient d'être résolue par M. le Maire de Nancy. Il n'y va pas par quatre chemins, M. le Maire de Nancy, et voici le texte de son arrêté:

« Il est défendu au théâtre municipal, de troubler la représentation et d'empêcher les spectateurs d'entendre ou de voir le spectacle annoncé, de quelque manière que ce soit.

« En conséquence, les dames qui prendront place aux fauteuils d'orchestre et aux stalles de parquet ne pourront rester coiffées de chapeaux pouvant gêner la vue de la scène aux spectateurs placés derrière elles.

« Toute contravention aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément aux lois. »

Voilà qui est catégorique: les Nancéennes auront à choisir entre le vestiaire et le tribunal de simple police. Reste à savoir qui sera chargé de trancher, de juger si tel chapeau gêne ou ne gêne pas, si dès lors il est défendu ou s'il est licite? Faute d'avoir fixé ce point, M. le Maire de Nancy risque de soulever bien des contestations et de provoquer nombre de ces « scènes dans la salle » qui ne sont décevantement de mise que dans les théâtres où l'on joue des *Revue* de fin d'année.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

## MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 20 au 27 novembre 1898

SAINT-JEAN, bateau *Deux-Frères*, fr. c. Courbon, bois et vin.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

## VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 1898, à 2 heures de l'après-midi, dans la cour des magasins généraux de la Société des Bains de Mer, sise à Monte Carlo, impasse de la Fontaine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers consistant en: lits en fer avec sommiers, portes, fenêtres, persiennes, boiseries, tuiles, carreaux en marbre et en terre cuite, balustres, grilles en fer, vases à fleurs, etc.

Au comptant, et 5% en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier: Ch. TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

## VENTE VOLONTAIRE

Le samedi 3 décembre 1898, à neuf heures et un quart du matin, sur la Place d'Armes, à Monaco, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de meubles et de chaussures pour hommes et femmes.

Au comptant et 5% en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier: (Signé) TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> Antoine BLANC, notaire à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

## PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, le quatorze septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, monsieur Marie-François-Laurent BOUILLET, entrepreneur de plomberie, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, a acquis de monsieur Alexandre-Camille-François-Victor BLANC, propriétaire, demeurant à Paris, ayant également élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire.

Un terrain situé à Monte Carlo, lieu dit « la Poterie », porté au plan cadastral sous les numéros 166 et 170 de la section D, tenant, du nord, à madame Veuve Perin, et à un passage escalier desservant les terrains voisins; du midi à Palmaro; de l'est à madame veuve Perin, monsieur Colignon, monsieur Jean Médecin, monsieur Capozzi, et de l'ouest une rue innommée.

Cette acquisition a été faite moyennant le prix principal de cent dix mille francs, ci. . . . . 110,000 fr.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le trois octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné à toutes personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus-désigné, tant du vendeur que de tous précédents propriétaires, notamment ceux ci-après désignés, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir, ces inscriptions, dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Le vendeur était propriétaire de l'immeuble dont s'agit pour l'avoir acquis partie de monsieur François-Edmond-Eugène Blanc, propriétaire, député, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, et autre partie de madame Marie-Louise-Antoinette-Sophie Blanc, princesse Radziwill, propriétaire, demeurant à Paris, épouse de monsieur Constantin-Vincent-Marie, prince Radziwill, lesquels le possédaient pour l'avoir recueilli dans la succession de madame Marie-Charlotte Hensel, propriétaire, demeurant à Monaco et à Paris, leur mère, veuve de monsieur François Blanc, dont ils étaient héritiers pour partie.

Monaco, le vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Dûment enregistré.

Pour extrait:

Signé: A. BLANC.

## EXTRAIT

déjà délivré en exécution de l'article 551 du Code d'Instruction Criminelle

Par arrêt en date du dix-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré.

Les nommés: 1<sup>o</sup> GARZANTI Catherine, née à Forti, (Italie), le 28 septembre 1875, et 2<sup>o</sup> DEGIORGIS Jean-Baptiste, son mari, né à Sale (Italie), le 14 mai 1856, restaurateurs, demeurant ensemble à Monaco;

Déclarés coupables de banqueroute frauduleuse, ont été condamnés, en vertu des articles 561 du Code d'Instruction Criminelle et 400 du Code Pénal, par contumace, chacun à la peine de cinq années de réclusion et solidairement aux frais.

Pour extrait conforme délivré à M. l'Avocat Général. Monaco, le 22 novembre 1898

Vu au Parquet:

Le Greffier en Chef:

Pour l'Avocat Général,

Signé: RAYBAUDI.

Signé: J.-B. MARESCAL.



Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco  
2, Rue du Tribunal, 2

**EXTRAIT D'ACTES DE SOCIÉTÉ**

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Valentin, notaire à Monaco, le vingt et un novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré.

Il a été formé entre :

- 1° monsieur **Henri Blanck**,
- 2° et monsieur **Louis Lombardo**.

Tous deux hôteliers, demeurant à Monaco.

Une Société en nom collectif pour l'exploitation du fonds de commerce d'Hôtel et Restaurant qu'ils viennent de créer et font valoir en commun dans la maison Giaume, sise à Monaco, quartier de Monte Carlo, à l'angle du boulevard du Nord et de l'avenue Saint-Charles, sous la dénomination de **Alexandra Hôtel**, ainsi que de toutes augmentations ou annexes que pourraient y être faites et de tous autres commerces qui pourraient y être adjoints.

La Société est contractée pour dix-huit années, à partir rétroactivement du *premier octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit*, pour finir le *trente septembre mil huit cent seize*.

Le siège social est fixé à Monaco, quartier de Monte Carlo, dans la maison dénommée **Alexandra Hôtel** où s'exploite ledit fonds.

La raison et la signature sociale sont : **Blanck et Lombardo**. Chacun des deux associés a la signature sociale dont il ne peut faire usage que pour les affaires de la Société, en conséquence tous billets, lettres de change et généralement tous engagements exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Le fonds social est fixé à la somme de *cent cinquante mille francs*, valeur donnée au fonds de commerce sus désigné et dont les associés ont fait l'apport à la Société, chacun pour moitié, en ce compris les meubles, les objets mobiliers et le matériel servant à son exploitation, les vins, liqueurs et autres marchandises et le droit aux baux des lieux où s'exploite ledit fonds.

Toutes les opérations de la Société seront constatées sur des registres tenus conformément à la loi.

Les livres de commerce, la comptabilité et la caisse sont tenus indistinctement par l'un ou l'autre des associés et chacun d'eux peut vérifier les livres et la caisse quand bon lui semble.

Les bénéfices de la Société sont partagés par moitié entre les associés, ses pertes, s'il en existe, sont supportées dans les mêmes proportions.

La Société ne sera pas dissoute par le décès de l'un des associés avant le terme fixé pour sa durée; elle continuera d'exister entre l'associé survivant comme seul gérant ayant la signature sociale, et les héritiers et représentants de l'associé décédé, lesquels deviendront commanditaires pour le montant des droits de leur auteur dans la Société.

Une expédition de cet acte de Société a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> L. VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2.

**A VENDRE SUR LICITATION**

Le vingt-quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de justice, et par devant monsieur Eliacin PLANTIF, juge audit Tribunal, à ce commis, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné provenant de la succession de Thérèse-Alexandrine MARSAN, épouse MARTIN.

En exécution d'un jugement rendu par ledit Tribunal, le onze novembre courant, enregistré, intervenue entre:

1° La dame Marie-Micheline MARSAN, propriétaire, épouse du sieur Joseph Asso, restaurateur, demeurant ensemble à Monaco, et celui-ci, comme mari, pour la due assistance et autorisation de son épouse;

2° Le sieur Jean-Lazare-Roch MARSAN, docteur en médecine, demeurant à Monaco,

Ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco; *poursuivants*,

Contre :

1° La dame Marie-Madeleine-Anne BRACCO, veuve MARSAN, et aujourd'hui épouse du sieur Jean-Claude-Joseph BERLATTO, mécanicien, demeurant ensemble à Nice, agissant : 1<sup>ent</sup> en qualité de mère et tutrice de : 1° Joseph-Nicolas-Anastase-Jean MARSAN ; 2<sup>ent</sup> et Honorine-Jeanne MARSAN, ses enfants mineurs, ayant son second mari pour co-tuteur ;

2° Et comme ayant droit à l'usufruit du quart des biens dépendant de la succession de son défunt mari.

La dame BERLATTO autorisée à ester en justice aux termes d'une autorisation maritale reçue en minute par M<sup>e</sup> Valentin, notaire à Monaco, le trois novembre mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistrée.

2° Le sieur Salvatore UGHETTO, avocat, demeurant à Vintimille (Italie), agissant en qualité de tuteur datif de Jean-Favinien MARSAN, enfant mineur issu du deuxième mariage de Jean-Baptiste MARSAN avec Joséphine UGHETTO, l'un et l'autre décédés, *co-licitants*,

**DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE**

Une parcelle de terrain de la contenance de six cent quarante-quatre mètres carrés, y compris une maison rurale d'exploitation, sise à Monaco, quartier de Monte Carlo, lieu dit Tenao, inscrite aux n<sup>os</sup> 245 et 246, section E du cadastre et tenant : du nord, au sieur Louis Bermond; du sud, à la dame Catherine Marsan, veuve Curti; de l'est, aux hoirs de Millo et à la dame Marie Marsan, veuve Crovetto, et à l'ouest au chemin aboutissant à la route de Monaco à Menton.

**MISE A PRIX :**

Elle a été fixée, par le jugement sus énoncé, à la somme de *dix-huit mille francs*, ci . . . . . **18,000 fr.**

Il est déclaré, conformément aux articles 908 et 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales devront requérir, cette inscription, avant la transcription de l'Ordonnance d'adjudication.

Fait et rédigé à Monaco, le seize novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Signé : VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le 16 novembre 1898, fol. 41 v<sup>o</sup> Case 5<sup>o</sup>. Reçu 1 franc.

Signé : BERTONI.

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

**N. MOEHR**

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

**PRODUITS SPÉCIAUX**

**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR**

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

**NESTOR MOEHR**

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)**

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	9 h.	mid	3 h.	6 h.	9 h.	9 h.	mid	3 h.	6 h.	9 h.				
	mat.	soir	soir	soir	soir	mat.	soir	soir	soir	soir				
21	761.4	60. »	59.1	58.3	58. »	17. »	17.8	17. »	16. »	15.5	73	S-O léger	Nuageux	
22	54.5	53.5	52. »	51.5	51. »	15.7	17. »	16.5	15.5	15.5	76	id.	Nuageux, pluie	
23	47.3	46. »	44.4	44. »	44.1	14.8	15.6	15.5	14.5	14.3	81	id.	id.	
24	43.3	44.4	44. »	44.8	45.4	14.5	16. »	14.6	14.5	14. »	75	id.	id.	
25	46. »	45. »	43.3	42. »	42. »	16.6	16.4	17. »	15.8	14.5	80	S-O très fort, orage	Nuag., pluie très forte, grêle	
26	46.3	46.2	46.4	46. »	44.5	14.6	15. »	15.1	14.6	14. »	70	id.	Variable, pluie, orage	
27	49.1	49. »	48.7	49. »	50.3	13.3	15.8	13.4	13. »	13.2	61	S-O fort	Variavle	
DATES		21	22	23	24	25	26	27						
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima		18.2	17. »	16. »	16. »	17. »	16.5	16. »				
		Minima		15.3	15.2	14. »	13.8	13.6	14. »	12.5				

Pluie tombée : 81<sup>mm</sup>,4

**ASTHME** OPPRESSION, CATARRHE, TOUX NERVEUSE. Recomm. par les Célébrités médicales. Soulagement immédiat. GICQUEL par les GICQUEL. Même résultat avec le PAPIER GICQUEL; brûlé près du malade, il calme immédiatement les accès. 3 fr. la b<sup>te</sup>. GICQUEL ou PAPIER. 14, Rue Delaroché, Paris, et Pharm.

Imprimerie de Monaco, 1898

A LA  
**BELLE JARDINIÈRE DE MONACO**  
Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de **Vêtements tout faits et sur mesure** pour hommes et enfants.

**Uniformes et Livrées** — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements Imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pélerines capuchon.

**Vêtements sur mesure**, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

**HOUSE AGENT**  
Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

**LEÇONS DE PIANO**

M<sup>lle</sup> SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

**GRAND BAZAR**

**MAISON MODÈLE**

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

**PRIX FIXE**

ARTICLES DE PARIS  
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES  
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE  
LINGERIE, RUBANS, MERGERIE, DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

**LEÇONS ET COURS**

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S<sup>t</sup>-Maur

Rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 25 — Condamine

**DAME** Veuve, très distinguée, parlant l'italien et le français, désire trouver place de directrice, caissière d'hôtel ou dame de compagnie dans une famille honorable.

S'adresser au Bureau du Journal